

PRÉFECTURE DE L'EURE
- 8 MARS 2017
ARRIVÉE

**Arrêté n° 2017/01 du 02.03.17 mettant à jour
la carte communale de la commune de Criquebeuf la Campagne**

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 161-1, L 163-10 et R 163-8 ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant la carte communale en date du 13 janvier 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2011 approuvant la carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 instituant les servitudes en vue de maîtriser l'urbanisation afin de prendre en compte les risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel ou assimilé, hydrocarbures ou produits chimiques) ;

Vu notamment les plans et documents ci-annexés.

ARRETE

ARTICLE 1 : La carte communale de la commune de Criquebeuf la Campagne est mise à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées sur le plan des servitudes annexé, les servitudes en vue de maîtriser l'urbanisation afin de prendre en compte les risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel ou assimilé, hydrocarbures ou produits chimiques) instituées par arrêté préfectoral du 13 décembre 2016.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Criquebeuf-la-Campagne, le 02.03.2017

Le Maire



LE MAIRE
M^{me} Michèle MARIE